



Formation professionnelle pour les jeunes

BAC PRO - Aménagements Paysagers

RNCP 38857 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Devenez paysagiste

Objectifs de la formation

- **Mettre en œuvre et raisonner** les différentes pratiques liées à la création ou à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin en appliquant les réglementations en rigueur et en prenant en compte la qualité de l'environnement
- Gérer un **chantier** de travaux paysagers
- Se repérer dans le **fonctionnement** d'un organisme d'aménagement paysager et dans la filière du paysage
- Gérer les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice du **métier**

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Préparation au certificat **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**
- Préparation au **CACES**, certification possible à la charge du candidat et ou employeur
- **Séjour à l'étranger**

Durée et déroulement de la formation

- Le BAC PRO Aménagements Paysagers (BAC PRO AP) se prépare sur **3 ans** (1850 heures) :
 - **Seconde BAC PRO AP** : 500 heures (16 semaines) par an au CFA
 - **1^{ère} BAC PRO AP** : 675 heures (22 semaines) par an au CFA
 - **Terminale BAC PRO AP** : 675 heures (21 semaines) par an au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine

CFA Nature

Allée des Druides – CS 70022 – 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 72 - ✉ cfa.la-roche-sur-yon@educagri.fr



**Apprentissage,
l'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- **Être issu** d'une 3^{ème}, d'un CAPa Jardinier Paysagiste, d'un BPA Travaux d'Aménagements Paysagers ou d'un autre diplôme de niveau 3
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale. L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- **Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
- **INTERNAT** filles et garçons, **non obligatoire**
- **Une participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- L'exercice du débat à l'aire de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales
- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
- Assurer la conduite d'un chantier
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures
- MAP (Module d'Adaptation Professionnelle) : Gestion de la ressource en eau

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- La formation est conduite selon le **principe** d'évaluations en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT)
- 70% des **épreuves** sont évaluées en CCF et 30% en EPT

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m² :
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 3 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculeur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **BTS « Aménagements Paysagers »**
- **CS « Constructions Paysagères »**
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**
- **Chef d'entreprise**

